



# LES RÉSERVATIONS, COMMENT ÇA MARCHE ? AVEC MON ESPACE DÉMARCHES, FACILITEZ-VOUS LES RÉSERVATIONS

**POUR L'ANNÉE  
2019-2020 :  
RÉSERVATION  
À PARTIR DU  
15 AOÛT**

## LA CANTINE

Votre enfant ou vos enfants fréquentent les écoles d'Ivry, vont déjeuner à la cantine, les réservations sont obligatoires.

**Vous devez prévenir de la présence de votre enfant au moins 5 jours avant la date choisie :**

- Pour un lundi : jusqu'au mercredi précédent inclus.
- Pour un mardi : jusqu'au jeudi précédent inclus.
- Pour un jeudi : jusqu'au samedi précédent inclus.
- Pour un vendredi : jusqu'au dimanche précédent inclus.

*Merci de prévenir en cas d'absence de votre enfant pour adapter au plus vite les repas commandés et éviter le gaspillage alimentaire.*

## L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

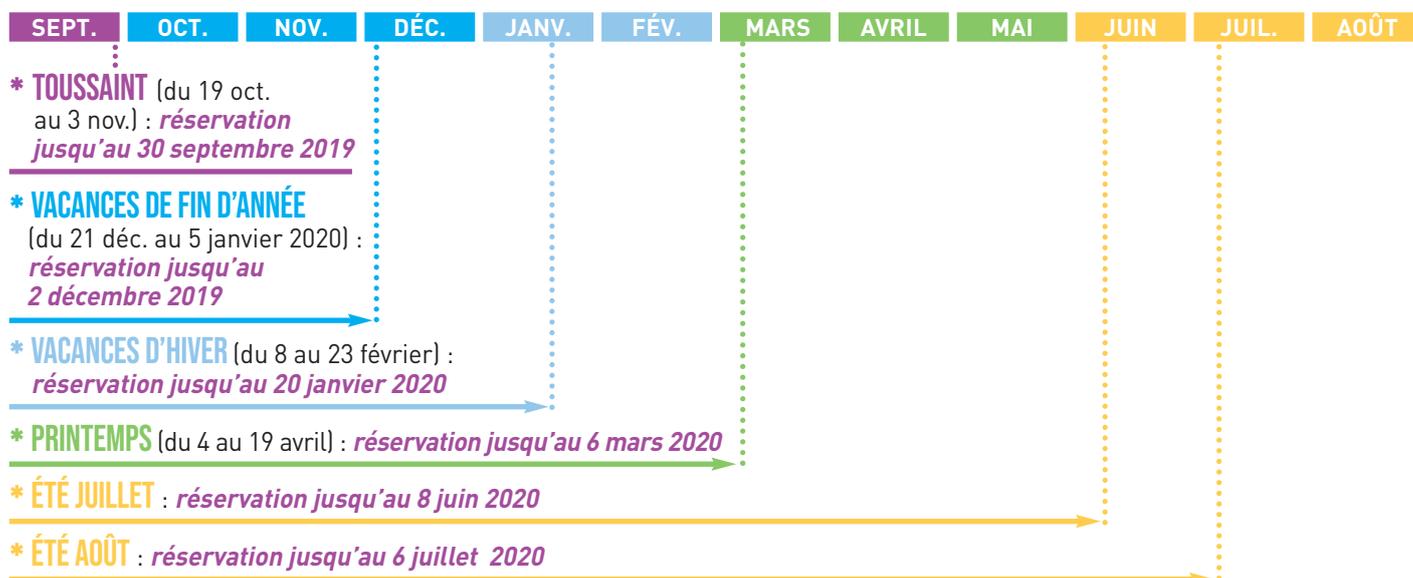
Réservations obligatoires jusqu'à 15 jours avant la date choisie. Attention, en cas d'absence ou de non réservation un tarif différencié sera appliqué.

## L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Durant l'année scolaire, les accueils du matin et du soir ne sont pas soumis à réservation.

## ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Attention, en cas d'absence ou de non réservation, un tarif différencié sera appliqué.



## À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019 : LE TARIF DIFFÉRENCIÉ Pour les accueils du mercredi et des vacances scolaires.

Ça veut dire quoi ?

- J'ai réservé et mon enfant participe : je paye selon mon quotient familial.
- J'ai réservé, mon enfant ne participe pas et je ne présente pas de justificatif (certificat médical ou ordonnance du médecin) : je paye selon mon quotient familial.
- Je n'ai pas réservé et mon enfant se présente au centre de loisirs, le service s'organisera pour accueillir l'enfant et ma facture sera majorée : 1,5 x QF.

Afin de permettre à chacun d'organiser les activités et l'année scolaire, **le tarif différencié n'est pas appliqué en septembre.**

**Droit à l'erreur :** sur demande de la famille, le tarif différencié peut ne pas être appliqué 3 fois maximum.

**Toutes ces démarches peuvent être faites depuis votre espace personnel sur Mon espace démarches accessible depuis le site de la Ville : [ivry94.fr](http://ivry94.fr)**

**POUR CRÉER SON ESPACE PERSONNEL** Prendre contact avec le service Pôle familles : [pole.familles@ivry94.fr](mailto:pole.familles@ivry94.fr) ou 01 49 60 24 03